RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Téléphone
04 90 27 76 20
Fax
04 90 27 76 75

Mél.
gabriel.duboc
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
Cedex 4

Fiche de poste

Enseignant spécialisé chargé de rééducation

CMPP - CARPENTRAS

Conditions de titre

- Être titulaire du CAPA-SH option G (*du CAAPSAIS ou du CAEI*).

Connaissances et compétences requises

Ce poste nécessite des connaissances avérées :
- du système éducatif, de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ;
- du développement psychologique et affectif de l'enfant et de l'adolescent ;
- du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux ;
- des enjeux du secteur médico-social et des textes qui l'encadrent, notamment la loi 2002-2 et la loi 2005-102.

Les compétences attendues sont :
- des qualités d'écoute et d'adaptation face aux différents interlocuteurs ;
- la capacité de travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- le strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.

Qualités :

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement ;

Affectation et modalités de fonctionnement

L'enseignant est placé sous l'autorité du directeur du CMPP.
Ce poste implique des sujétions particulières :
- L'organisation horaire doit satisfaire aux nécessités de service et répondre aux besoins des familles et des écoles.
- La possibilité de suivre des formations collectives proposées par le CMPP.

Missions

Le travail de l'enseignant spécialisé chargé de rééducation fait partie du dispositif thérapeutique du CMPP. Il est à l'interface de la pédagogie et du soin. Ce travail est réalisé en lien avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire et la famille.
L'enseignant spécialisé assure essentiellement des prises en charges individuelles et de groupe.
L'enseignant spécialisé du CMPP assure aussi le lien avec l'école dans le cadre de concertation, d'aide, de conseil auprès des équipes pédagogiques. Il doit travailler dans le contexte de la mission thérapeutique du CMPP.

Ses actions :
- Il établit des bilans psychopédagogiques suite aux rencontres avec les usagers.
- Il conduite des séances de rééducation auprès des usagers, en situation individuelle ou en groupe ;
- Il identifie les difficultés de comportement et de relation qui entravent l'adaptation scolaire et l'efficience dans les apprentissages ;
- Il met en œuvre des médiations appropriées à l'âge et aux troubles de jeunes âgés de 5 à 20 ans ;
- Il participe aux réunions institutionnelles et de synthèses du CMPP ;
- Il participe aux réunions d'équipes éducatives ou d'équipes de suivi de scolarisation, en tant que professionnel représentant l'équipe pluridisciplinaire et le CMPP auprès des écoles et autres partenaires (IME, SESSAD, CMP, ...) ;
- Il participe à des temps de concertation, en école, avec les équipes pédagogiques.